

Sainte-Chapelle, apporta aux trésoriers et chanoines une lettre du roi Henri II, par laquelle il leur mandait de lui envoyer un morceau de la vraie croix, de la couronne d'épines et de la robe de pourpre.

En conséquence, la châsse des reliques fut ouverte le lendemain, et l'on coupa au pied de la grande croix double un demi-doigt du bois de la croix, de la grosseur de cinq grosses épingles, un morceau de la couronne d'épines et de la robe de pourpre ; le tout fut mis entre les mains de l'évêque qui en signa une cédule au bas de l'inventaire des reliques.

Depuis cette époque, il n'a été coupé du bois de la vraie croix que quatre fois : la première au mois de septembre 1575, pour remplacer la croix qui fut volée ; la seconde au mois de juin 1672, pour faire un reliquaire au duc d'Anjou ; la troisième le 10 juillet 1749, pour l'infant d'Espagne ; la quatrième le 2 avril . . . pour la chapelle de Choisy-le-Roi, dont on venait de faire la dédicace.

5° *La croix de victoire.*—Nous avons vu deux des croix cédées par Baudouin. La troisième est indiquée par ces mots : *crucem triumphalem*, dans l'acte de cession.

C'est la croix faite par sainte Hélène, pour être portée à la guerre par son fils. En décrivant les reliques de la Sainte-Chapelle, l'auteur n'en indique malheureusement pas toujours les mesures ; ainsi la croix de victoire figurée dans sa gravure en forme de croix, couverte de pierres précieuses et destinée à être portée sur la poitrine, ne devait